



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2022-10053

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2022-10-27-00003 - SIE Amboise-délégation signature-F.

Capt-Sochon-02-11-2022 (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-10-27-00003

SIE Amboise-délégation signature-F.  
Capt-Sochon-02-11-2022

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SIE D'AMBOISE

Le comptable, Jean-Pierre GERARD, responsable du service des impôts des entreprises d'AMBOISE ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame **Françoise CAPT-SOCHON**, Contrôleur Principal des Finances Publiques, à l'effet de signer les déclarations de créances en matière de procédures collectives.

### Article 2

La présente décision prendra effet le 2 novembre 2022.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire.

A Amboise, le 27 octobre 2022,

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises d'Amboise,

*signé :*

Jean-Pierre GERARD, inspecteur divisionnaire hors classe